

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 10/07/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20240709-136757-DE-1-1

Date de mise en ligne : 12/07/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 9 juillet  
2024  
D-2024/199**

**Aujourd'hui 9 juillet 2024, à 14h06,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

suspension de séance de 17H07 à 17H19

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 15h50, Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15h50,  
Monsieur Fabien ROBERT présent jusqu'à 15H56, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 16H30, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 17h07  
Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 17h20 et Monsieur Cyrille JABER présent à partir de 16H30

### **Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Stationnement Payant - Rapport annuel Recours  
Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) - 2023.  
Information.**

Monsieur Patrick PAPADATO, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi MAPTAM de 2014, le stationnement payant a été dépénalisé au niveau national le 1er janvier 2018. La surveillance du stationnement payant est assurée par la Ville et tout contrevenant se voit émettre un Forfait Post-Stationnement (FPS).

Tout usager qui entend contester le bien-fondé d'un FPS doit obligatoirement exercer un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la Ville de Bordeaux.

L'article R. 2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'un rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) doit être présenté à l'assemblée délibérante avant le 31 décembre de chaque année.

Pour chacun des indicateurs fournis, le rapport doit mentionner le taux d'évolution par rapport à l'année précédente. Le nombre de recours est désormais relativement stable, même si encore élevé à la suite du contrôle par véhicule LAPI. Il est à noter que 55% des recours présentés en 2023 ont été acceptés (35% avant la mise en place du LAPI en 2021). Cela est dû principalement aux FPS émis sur des véhicules de Personnes à Mobilité Réduite qui n'auraient pas signalé leur stationnement, aux difficultés liées à la souscription d'abonnement, ou aux erreurs de géolocalisation du LAPI.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2023 joint à la présente délibération.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 juillet 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Patrick PAPADATO**



**RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**DE JANVIER 2023 À DÉCEMBRE 2023**

	Nombre total			Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte			Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte		
	Valeur absolue	Evolution par rapport à N-1	Pourcentage FPS ayant reçu un RAPO	Valeur absolue	Evolution par rapport à N-1	Pourcentage FPS ayant reçu un RAPO	Valeur absolue	Evolution par rapport à N-1	Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO
Nombre total de RAPO reçu	27939	-11%	4,9%	11659	-29,8%	2,1%	16280	+10%	2,9%
Délai moyen de traitement en jours	6,6	-8,9%	-	6,1	-18,2%	-	6,9	+0,5%	-
Nombre de décisions explicites	25576	-12,6%	4,5%	10985	-30,5%	1,9%	14591	+8,5%	2,6%
Nombre de décisions implicites	2363	+10,3%	0,4%	674	-14,9%	0,1%	1689	+25%	0,3%
Nombre de RAPO Irrecevables	4512	-4,1%	0,8%	1550	-24%	0,3%	2962	+11,1%	0,5%
Nombre de RAPO rejetés	8271	-2,6%	1,5%	5389	+2%	1%	2882	-10,3%	0,5%
Nombre de RAPO admis	15156	-16,7%	2,7%	4720	-49,2%	0,8%	10436	+17%	1,8%
Nombre de décisions de rejet rendues par la CCSP	154	-42,1%	0%	11	-	0%	143	-46,2%	0%
Nombre de décisions d'annulation rendues par la CCSP	364	+43,3%	0,1%	37	-	0%	327	+28,7%	0,1%

<b>Motifs de contestation du forfait post-stationnement</b>									
	<b>Nombre total</b>			<b>Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte</b>			<b>Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte</b>		
	Valeur absolue	Evolution par rapport à N-1	Pourcentage FPS ayant reçu un RAPO	Valeur absolue	Evolution par rapport à N-1	Pourcentage FPS ayant reçu un RAPO	Valeur absolue	Evolution par rapport à N-1	Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	16657	-14,8%	2,9%	7343	-32,5%	1,3%	9314	+7,3%	1,6%
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	2435	+13,5%	0,4%	156	+14,7%	0%	2279	+13,4%	0,4%
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	615	-2,4%	0,1%	15	-72,2%	0%	600	+4,2%	0,1%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	389	-9,3%	0,1%	157	-36,2%	0%	232	+26,8%	0%
Autres	7843	-9,3%	1,4%	3988	-24,7%	0,7%	3855	+15,1%	0,7%
<b>Motifs d'irrecevabilité du RAPO</b>									
	<b>Nombre total</b>			<b>Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte</b>			<b>Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte</b>		
	Valeur absolue	Evolution par rapport à N-1	Pourcentage FPS ayant reçu un RAPO	Valeur absolue	Evolution par rapport à N-1	Pourcentage FPS ayant reçu un RAPO	Valeur absolue	Evolution par rapport à N-1	Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO
Le requérant n'a pas intérêt à agir	1	-	0%	1	-	0%	0	-	0%
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	1	-91,7%	0%	0	-100%	0%	1	-85,7%	0%
Le requérant ne produit aucun motif	0	-	0%	0	-	0%	0	-	0%
Le requérant est hors délai	1393	-25,7%	0,2%	622	-34,6%	0,1%	771	-16,6%	0,1%
Réponse automatique : absence de complétude	3121	+10,8%	0,6%	927	-14,2%	0,2%	2194	+26,5%	0,4%
Autres	6	+200%	0%	2	0%	0%	4	-	0%

<b>Motifs de rejet du RAPO</b>									
	<b>Nombre total</b>			<b>Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte</b>			<b>Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte</b>		
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	5958	-13%	1,1%	4115	-8,9%	0,7%	1843	-20,8%	0,3%
Le forfait post-stationnement était fondé	2006	+59,2%	0,4%	1199	+91,8%	0,2%	807	+27,1%	0,1%
Autres	296	-24,3%	0,1%	73	-48,6%	0%	223	-10,4%	0%
<b>Motifs d'annulation</b>									
	<b>Nombre total</b>			<b>Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte</b>			<b>Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte</b>		
L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	1882	-27,5%	0,3%	468	-69,4%	0,1%	1414	+32,8%	0,2%
L'utilisateur apporte les éléments probants de la cession de son véhicule	949	-13,5%	0,2%	57	-31,3%	0%	892	-12%	0,2%
L'utilisateur apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	83	+31,7%	0%	1	-50%	0%	82	+34,4%	0%
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'utilisateur	1	-	0%	0	-	0%	1	-	0%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	1	-	0%	0	-	0%	1	-	0%
Verbalisation malgré gratuité temporaire	0	-100%	0%	0	-	0%	0	-100%	0%
Avis de paiement comportant des erreurs	2939	+87%	0,5%	1185	+68,3%	0,2%	1754	+102,1%	0,3%
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	217	+342,9%	0%	98	+366,7%	0%	119	+325%	0%
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur	3816	-12,8%	0,7%	1717	-35,3%	0,3%	2099	+21,8%	0,4%
Autres	5268	-37,6%	0,9%	1194	-72,2%	0,2%	4074	-2%	0,7%